

Addenda à la notice explicative Fonds Liberté Canada Vie et Portefeuille Sentinelle Initialement de la London Life

Mise à jour de la section Gestionnaires de placements

Le 1^{er} octobre 2025, Setanta Asset Management Limited a fusionné avec Irish Life Investment Managers Limited, qui sera désormais le gestionnaire de placements du fonds distinct suivant :

Nom du fonds distinct
Actions européennes

La section *Gestionnaires de placements* se trouvant à la page 30 de la notice explicative des polices Fonds Liberté et Portefeuille sentinelle de la Canada Vie (initialement de la London Life) a été modifiée. Toutes les références à Setanta en ont été retirées. Le gestionnaire de placements suivant est ajouté à la section :

Irish Life Investment Managers Limited, dont voici l'adresse : Beresford Court, Beresford Place,
Dublin 1 Ireland

L'Aperçu du fonds, qui fait partie intégrante de la notice explicative des polices Fonds Liberté et Portefeuille sentinelle de la Canada Vie (initialement de la London Life), a été modifié pour tenir compte du fait qu'un fonds distinct auparavant géré par Setanta Asset Management Limited le sera désormais par Irish Life Investment Managers Limited.

Aucun autre changement n'a été apporté à la notice explicative ni à l'Aperçu du fonds

Le présent addenda fait partie de la notice explicative, qui renferme d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'investir. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et comprend un sommaire des divers types de risques qui peuvent s'appliquer lorsque vous investissez dans un fonds distinct. Cet addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : 1 888 252-1847

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Actions européennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 27 juillet 1998
Date de création du fonds : 27 juillet 1998
Gestionnaire : Irish Life Investment Managers Limited

Valeur totale du fonds : 28 843 095 \$
Taux de rotation du portefeuille : 11,73 %

Option de garantie	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Toutes les options	3,17	12,82	354 949

¹ RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 Polices non enregistrées et REER : unités avec frais de sortie - somme forfaitaire de 300 \$ ou 25 \$ et prélèvements automatiques de 25 \$, plan de rachat systématique de 10 000 \$
 Unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie - 100 000 \$
 Polices FERR : unités avec frais de sortie - 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit surtout les titres d'entreprises localisées ou actives en Europe.

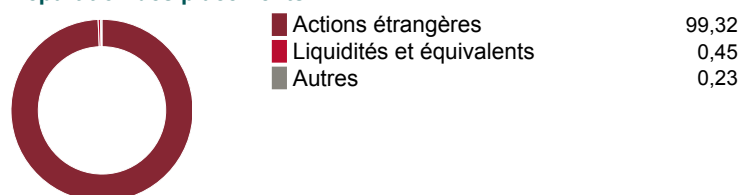
Dix principaux placements

	% de l'actif
DCC plc Ordinary Shares	5,98
Booking Holdings Inc.	5,92
CRH PLC Shs	5,85
Sanofi Ord	4,84
EssilorLuxottica Shs	4,57
Novartis AG Namen Akt	4,55
Adidas AG Adidas Agnamens Aktien O N	4,06
Deutsche Boerse AG Deutsche Borse Agnamens Aktien O N	3,89
Ericsson (Telefonaktiebolaget L.M.)-B -	3,81
Alcon Inc. Act Nom	3,81
Total	47,28

Nombre total des placements :

31

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions d'entreprises européennes, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le 1er octobre 2025, Setanta Asset Management Limited a fusionné avec Irish Life Investment Managers Limited. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années après déduction du RFG.

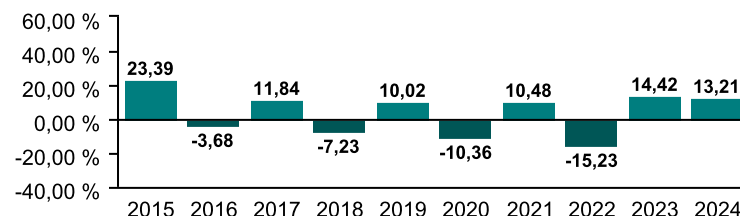
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 475,43 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,97 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Actions européennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Unités avec frais de sortie	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : • moins de 1 an, vous payez 5,00 % • moins de 2 ans, vous payez 5,00 % • moins de 3 ans, vous payez 4,00 % • moins de 4 ans, vous payez 3,00 % • moins de 5 ans, vous payez 2,50 % • moins de 6 ans, vous payez 1,00 % • 6 ans et plus, vous payez 0,00 %	• Les frais de rachat anticipé que vous payez sont versés à la Canada Vie. • Les frais de rachat anticipé correspondent à un taux déterminé. Ils sont déduits du montant que vous retirez. • Les frais de rachat anticipé sont établis en fonction de la date à laquelle vous avez investi la prime. • Si la police est un plan de rachat systématique ou un FERR, vous pouvez planifier les paiements et recevoir jusqu'à concurrence de 20 % de toutes les primes sans que cela n'entraîne de frais de rachat anticipé. • Vous pouvez échanger des unités d'autres fonds aux termes du contrat en tout temps sans que cela n'entraîne de frais de rachat anticipé. • Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %.
Unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	• Vous, votre conseiller en sécurité financière ainsi que la Canada Vie devez consentir à l'option sans frais d'acquisition ni frais de sortie. • Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela ne donne lieu à des frais de rachat anticipé. • Vous pouvez échanger des unités d'autres fonds aux termes du contrat en tout temps.

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement que vous procure votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)
Toutes les options	3,17

Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Le taux applicable dépend de l'option de frais d'acquisition choisie.

Option de frais d'acquisition	Commission de suivi
Unités avec frais de sortie	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année.
Unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier le contrat de fonds de placement, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1
Site Web : www.canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : 1 888 252-1847